

PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

**- Commission TREC -
Compte rendu de la réunion
du 18 septembre 2017**

La réunion a eu lieu chez Bernard CIOT, (Paladin), Chemin de l'abbaye à Pertuis, en présence de (cf feuille d'émargement – annexe 1) :

- Steve LATRUFFE, représentant 04
- Gilles DEWVRIN, responsable 13
- Bernard CIOT, Pr2sident de la commission TREC PACA et responsable 84
- Guillaume DUFOUR, responsable formation
- Jacky GUYON, responsable compétitions
- Mathilde HERVE, responsable 05 et communication
- Claire COLOMBE, secrétaire
- Jean-François LEMOINE, responsable informatique
- Gwladys DUCROS-LERDA, responsable 83
- Georges LEHEGARAT, responsable 06, et Vice président de la commission
- Virginia CABOT, organisatrice de compétition
- Audrey POIRIER, organisatrice de compétition et cavalière

Présentation

Le président de la commission rappelle que suite à la fusion du CRE Provence et CRE Côte d'azur, nous comptons dans la commission à présent 6 départements.

Un rapide tour de table est fait, afin que chacun fasse connaissance et ouvre le dialogue.



Calendrier

Date	Dept	Organisateur	Lieu
19/11/2017		Stage enseignant	Le Canet des Maures
3-4/12/2017		Formation Juge, Chef de Piste POR/PTV avec Thierry Maurouard (Pertuis)	
04/02/18			
11/02/18		Stage enseignants	Forcalquier
16 au 18/02/18		83	RAID CENTAURE
25/02/18	84	Lucky Horse	Mazan
04/03/18	13	La Grenouillère	Les Saintes
11/03/18	06	Ranch El Bronco	Vence
18/03/18	83	Les Sabots de St Hilaire	Ollières
17-18/03/18	84	Les Ecuries d'Aiguillon	Villelaure
25/03/18	83	Les Sabots de St Hilaire	Ollières
01/04/18	84	La Louvière	Bédoin
08/04/18	13	Ecuries de Bèdes	Jouques
08/04/18	06	A Cheval sur les Monts	Tourette Levens
15/04/18	13	Les Gardians de la Crau	Miramas
22/04/18			
29/04/18	04	Les Crins de Gaia	Forcalquier
06/05/18	13	Aix driving club	Aix
13/05/18	05	Equiterra	Ventavon
13/05/18	13	Les Enganes	Fontvieille
20-21/05/18	83	Les Poun's en Herbe	Montauroux
20/05/18	84	Lucky Horse	Mazan
27/05/18	04	L'arc des Duyes	Thoard
03/06/18	83	CECA	La Crau
10/06/18	83	Les poneys d'alcibiade	Le Canet des Maures
17/06/18	83	Les poneys d'alcibiade	Le Canet des Maures
17/06/18	05	CDTE 05	Mont Dauphin
24/06/18	04	A Lure à Cheval	St Etienne les Orgues
06/07/18	27	Championnat de France jeunes	St Denis d'Augerons
21/07/2018		Championnat de France Club	Lamotte Beuvron
03/08/18			
26/08/18	83	Les poneys d'alcibiade	Le Canet des Maures
1-2/09/18	83	FE St Lazare	Aups
09/09/18	04	L'arc des Duyes	Mallemoisson
16/09/18	84	Lucky Horse	Mazan
23/09/18			
28-30/09/18	61	Championnat de France TREC Attelage	Moutiers au Perche
07/10/18	84	La Louvière	Bédoin
12-14/10/18	15	Championnat de France Amateur	Chalinargues
14/10/18	13	La Provence à Cheval	Cadolive
21/10/18	84	Paladin	Cucuron
25/11/18	13	Les Enganes	Fontvieille

04	Alpes de Hautes Provence	Championnat départemental
05	Hautes Alpes	Championnat régional
13	Bouches du Rhône	Championnat de France
84	Vaucluse	Coupe du Var
83	Var	
06	Alpes Maritimes	
	Commission TREC	

Cheval Passion

Aucune participation n'est prévue pour aucun des départements.

Quelques idées sont soumises pour l'année prochaine éventuellement, à savoir un road book famille à pied, avec des informations à aller chercher, etc

La distribution du calendrier des épreuves se feront sur les deux stands (CRE Provence et CRE Côte d'azur) et au CRTE Provence également.

Mathilde Hervé s'occupe de la publication du calendrier une fois celui ci définitif.

Budget de la saison 2017 / 2018

Listing du matériel nécessaire à renouveler ou à acheter pour harmoniser les 6 départements, ainsi que des besoins à venir.

La présentation du budget de la commission sera faite selon le modèle de la Côte d'azur, plus détaillé.

Formation

Des dates de formations sont prévues dans le calendrier

Pour des raisons de décentralisation des formations sur l'étendue de notre territoire avec la fusion, nous avons proposé Forcalquier (04), le Canet des Maires(83), et certainement Villelaure(84).

Règlement 2018

Point sur les nouveautés sur le règlement 2018

Nouveau décret : Simplification des procédures en préfecture !!

Décret n° 2017-1279 du 9 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives

NOR: INTD1708130D

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/8/9/INTD1708130D/jo/texte>

Alias: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/8/9/2017-1279/jo/texte>

Publics concernés : organisateurs des manifestations sportives motorisées ou non motorisées se déroulant sur la voie publique ou sur circuits.

Objet : simplifier les procédures pour l'organisation des manifestations sportives.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication. Toutefois, les concentrations et manifestations qui ont fait l'objet d'une autorisation avant la date de publication du décret restent régies par les dispositions en vigueur à la date de délivrance de cette autorisation. Il en est de même pour les manifestations et concentrations qui doivent se dérouler dans les quatre mois suivant la publication du présent décret. Les homologations de circuit délivrées avant la date de publication du présent décret restent valables jusqu'à la date de leur expiration.

Notice : afin de simplifier la procédure relative à l'organisation des manifestations sportives, il est prévu de passer à un régime de déclaration pour les compétitions sans véhicule terrestre à moteur, les concentrations de plus de 50 véhicules à moteur et les randonnées de plus de 100 participants ainsi que pour les manifestations de véhicules terrestres à moteur se déroulant sur circuit homologué permanent. Ces manifestations sont organisées après avis de la fédération délégataire compétente. Il est en outre créé une obligation de déclarer les manifestations dans les disciplines sportives pour lesquelles aucune fédération n'a reçu délégation.

Par ailleurs, afin d'améliorer la sécurité des événements sportifs motorisés et de simplifier les procédures d'autorisation et d'homologation des manifestations et des circuits de vitesse, ce décret prévoit de nouvelles obligations en matière de sécurité des spectateurs, la précision du champ des circuits soumis à homologation et des manifestations soumises à autorisation, l'allègement de la procédure d'homologation lors de simples modifications du tracé des circuits. Le décret prévoit également la création d'une contravention de 5e classe sanctionnant l'exploitation d'un circuit non homologué ainsi qu'une sanction pénale à l'encontre des spectateurs qui contreviennent aux interdictions édictées par les organisateurs.

Enfin, dans le cadre de la création d'un nouveau régime applicable aux manifestations sportives se déroulant sur les voies publiques ouvertes à la circulation, le [code de la route](#) est modifié afin de contraindre les usagers à céder le passage lors du déroulement d'une épreuve.

Références : les dispositions du [code du sport](#), du [code de la route](#), du [code de procédure pénale](#) et du [code de l'environnement](#) modifiées par le décret peuvent être consultées, dans leur rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

TREC Monté

Nouvelles catégories :

- Amateur 3 = Club Elite
- Amateur 2 = Nouvelle catégorie intermédiaire – 14 dispositifs, MA 100m
- Amateur 1 = quelques changements (longueur hors piste) > à terme sur deux jours (POR plus long)

- Obligation d'un vérificateur POR sur les Amateurs 1 (niveau National)

TREC

Nouveaux dispositifs :

- Amateur
- Amateur
- Amateur (POR p...)

REGLEMENT DES COMPETITIONS FFE DISPOSITIONS SPECIFIQUES TREC juin 2017

B - Distances

1 - Distances des POR de jour

EPREUVES	DISTANCE POR DE JOUR
Club Poney 2	jusqu'à 5 km
Club 1	jusqu'à 12 km
Club Elite, Amateur 3	jusqu'à 20 km
Amateur 2	jusqu'à 25 km
Amateur 1	Jusqu'à 35km
Amateur Elite	jusqu'à 40 km

2 - Distance des POR de nuit

EPREUVES	DISTANCE POR DE NUIT
Amateur Elite	jusqu'à 15 km

3 - Distances du POR de jour et /ou de nuit

EPREUVES	DISTANCE POR DE JOUR ET/OU DE NUIT	
Amateur Elite Spéciale POR « Grand Raid »	de 40 à 65 kms pour une épreuve organisée sur une manche	Jusqu'à 100 kms pour une épreuve organisée sur deux manches

C - Normes techniques

	Club Poney 2	Club 1	Club Elite et Amateur 3	Amateur 2	Amateur 1	Amateur Elite
1-Road book	Dessin, photos, plan de masse	Dessin, photos, plan de masse	Dessin (azimuts et distances), photos (distances)	Oui	Oui	Oui
2-Lecture de carte	Chemins ouverts correspondant carte terrain sans difficulté topographique, en utilisant principalement les points remarquables	Chemins ouverts correspondant carte terrain sans difficulté topographique, en utilisant principalement les points	Chemins et sentiers ouverts, en utilisant les fondamentaux : points remarquables, azimuts, distances et relief	Idem Club Elite et Amateur 3 Hors piste sur courte distance (environ 100m) de point remarquable	Oui	Oui

TREC Monté

Tenue / Equipement :

- Polo ou T shirt (épaules couvertes)
- Possibilité de changer de matériel entre POR et MA/PTV sur épreuves sur deux jours

Nouveaux dispositifs : (fiches techniques à venir)

- Slalom à une main (dispositif à choix d'allure)
- Slalom double (précision)

Retour des ruelles en Club 1, suppression du 8 à une main en club élite

Pénalisation du galop désuni en amateur (= O sur les allures)

TREC en Attelage

- Quelques précisions (idem TREC monté)
- Nouveaux dispositifs (fiches techniques à venir)
 - Planches en ligne droite
 - Planches en L

TREC Attelé

Pour les organisateurs, il est dommage que le nombre d'engagés reste faible, mais il est rappelé que c'est une tendance générale au niveau de la France.

Logiciel de TREC

Les 6 départements de la commission n'utilisent pas le même logiciel, mais il serait bien qu'un logiciel au niveau national soit créé.

La prise en compte des engagements

Dans la discipline, il est possible de s'engager en équipe ce qui représente au niveau fédéral un seul engagement, alors que cela représente entre trois et quatre personnes, ce qui change énormément en matière de statistiques au niveau fédéral sur le poids de la discipline et également sur les subventions.

Centaure 2018

Le « Centaure » est un Parcours d'Orientation et de Régularité (P.O.R.), créé en France, dans la région Ile-de-France, en 1976, sous la dénomination originelle de « Raid Centaure ». Son créateur, Bernard HUARD, est un guide de tourisme équestre des années 70, ancien cavalier militaire. Le règlement du « Centaure », s'appuie sur celui des P.O.R. de nuit du règlement français de TREC. Mêmes pénalités et contrôles vétérinaires...

Le créateur et ses héritiers ont voulu en faire une épreuve atypique, de nuit et de jour, en deux étapes, dans des conditions à la portée de celles et ceux ne manquant pas de courage. Pour cette édition azurée, le départ est prévu du petit village d'Aups, dans le Parc Naturel Régional du Verdon. Tout sera centralisé sur cette belle place de village typiquement provençal !

Quelques spécificités : Le Centaure se court, au choix, en individuel ou en binôme.

La difficulté est renforcée par le choix d'une nuit sans lune et si la neige est au rendez, c'est encore mieux, sauf pour les concurrents, bien entendu.

100 km en 36 heures

D'une distance d'une centaine de km, à parcourir en 2 étapes inégales, en un temps voisin de 36 heures, les courtes possibilités de repos, sont le plus souvent occupées par divers contrôles. Le premier départ aura lieu le vendredi 16 février, peu avant minuit, avec des départs s'échelonnant ensuite, de 10 en 10 mn. Cette première étape, d'une soixantaine de kilomètres, s'achève pour les premiers vers 15h le samedi. Le deuxième départ, toujours de nuit, est donné aux alentours de 00h, le dimanche 18 février. Rappel, les départs du dimanche sont donnés en sens inverse de la veille ; les derniers partant les premiers.

Le petit déjeuner du samedi matin, consistant, se prend à 6h00, quelque part dans les bois. Tous les repas sont nécessairement roboratifs et le vin non absent. Au programme, truffade à l'huile d'olive, pâtes aux cèpes pour les sportifs et Génépi et Hysope pour réchauffer les corps engourdis ! Les arrivées se terminent le dimanche vers midi, pour tous.

Un contrôle vétérinaire permettra de suivre la condition des chevaux tout au long de l'épreuve.

Epreuve unique au monde, les cavaliers arrivent de toute la France et même de l'étranger, notamment d'Espagne et de Belgique ! Cependant, les engagements sont limités à 60 cavaliers.

Les bénévoles seront nombreux pour vérifier les bons passages dans les bois et sentiers du Haut Var. Une 50aine de personne est nécessaire à l'organisation (environ 30 contrôles de passages en plus de l'intendance).

Annexe1

CRE PACA COMMISSION TREC PROVENCE + CA			
Feuille de présence			
Réunion du lundi 18 septembre 2017			
Objet : Bilan 2016 / 2017 Calendrier 2017 / 2018 Budget 2017 / 2018 Formation			
Nom	Prénom	Téléphone	Courriel
DEUVRININ	Sibylle	06 12 62 03 01	cecilie.sibylle@wanadoo.fr
LEMOINE	Jean-François	06 81 02 67 93	jeanfrancois.lemoine@wanadoo.fr
DUFOUR	Guillaume	06 12 87 07 00	guillaume.dufour@wanadoo.fr
HERVÉ	MARILDE	06 61 05 37 45	marildev@wanadoo.fr
DUVER. VERON	Guiladys	06 96 8000 83	les-pours-en-herbe@wanadoo.fr
LEHEGARAT	Georges	06 98 76 30 97	georges.lehegarat@yahoo.fr
CABOT	Virginie	06 24 36 14 80	alicia.33@wanadoo.fr
GUYON	Jachy	06 21 06 46 48	eleveage@wanadoo.fr
LATRUFE	Stève	06 86 10 30 17	contact@lescrinsdegala.com
POINTEZ	Audrey	06 10 02 13 33	audrey.poiniez@wanadoo.fr
COLOMBE	Claire	06 77 63 52 3 8	claire.colombe@wanadoo.fr
CIOT	Bernard	06 18 42 91 65	bernard-ciot@wanadoo.fr

